

**COMPTE RENDU de SÉANCE
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 2 JUIN 2017**

Le deux juin deux mil dix-sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt-trois mai deux mil dix-sept, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Michel FROGER, Maire.**

Dix conseillers municipaux en exercice étaient présents :

Mesdames Pierrette BUNEL, Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Cyrille PELLETTIER, Isalyne HERIVEAU.

Messieurs Michel FROGER, Jean-Claude POTTIER, Jean-Marie FROGER, Cédric CATOIS, Louis BAUSSAN.

Excusés : Pascale CHAUSSON (pouvoir à Cyrille PELLETTIER), Sandrine WEINHARD et Jérôme CHERON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Catherine CROTEAU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 14 avril 2017 à l'approbation de l'Assemblée municipale. L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu. Il propose de retirer le sujet n° 5 concernant le rapport d'activités 2016 du Smirgeomes de l'ordre du jour car la commune n'a pas reçu le document (le reporter au prochain conseil) et le remplacer par le rapport d'activités du Pays du Perche Sarthois.

1^{er} OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu M Jean-Pierre VOGEL sénateur de la Sarthe à la mairie le 17 mai 2017. Monsieur le Maire lui a présenté le projet d'aménagement de l'allée piétonnière de la zone de loisirs celui-ci s'engage à aider la commune au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 20 % du montant total HT du projet. En conséquence, Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à solliciter Monsieur VOGEL sénateur de la Sarthe au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 20% du montant total du projet d'aménagement de l'allée piétonnière de la zone de loisirs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à solliciter Monsieur VOGEL Jean-Pierre Sénateur de la Sarthe au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 20 % du montant total du projet cité ci-dessus.

2nd OBJET : POINT SUR L'AMENAGEMENT DE L'ALLEE PIETONNIERE DE LA ZONE DE LOISIRS

Monsieur le Maire présente aux conseillers une esquisse du bureau d'études IRPL concernant le projet d'aménagement de l'allée piétonnière de la zone de loisirs. Il a demandé à ce prestataire de revoir le coût du projet à la baisse en modifiant la nature du revêtement de l'allée.

L'assemblée délibérante prend acte de ces informations.

3^{ème} OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'amortissement des subventions d'équipements est obligatoire pour toutes les communes sans condition de population et débute l'exercice suivant le versement de la subvention d'équipement.

La Trésorerie a fourni à la commune un tableau comprenant les subventions d'équipements réparties sur 3 comptes :

	Montant sub d'équipt	Amortissement sur 5 ans
Compte 204131	7 946	1 589,20
Compte 204133	3 226	645,20
Compte 20422	26 445,39	5 289,07
	37 617,39	7 523,47

En conséquence, il convient de régulariser la situation sur le budget principal 2017.

Présentation du projet de décision modificative n° 1 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	DM 1	
Chap 022 Dépenses imprévues (<i>rappel bp 2017 prévu 10 500</i>)	- 7 530	
Chap 042 Opérations d'ordre de transfert entre section Article 6811 Dotations aux amortissements		+ 7 530
	- 7 530	+ 7 530

INVESTISSEMENT

RECETTES	DM 1	
Chap 27 Autres immobilisations financières (bp 2017 prévu 35 697)	- 7 530	
Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections Article 2804131 Subvention d'équipement dép 72		+ 1 590
Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections Article 280413 Subvention d'équipement biens mobiliers		+ 650
Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections Article 280422 Subvention d'équipement droit privé		+ 5 290
	- 7 530	+ 7 530

D'autre part, il convient d'intégrer le prêt Agilor du CRCA 25 000 € dans le budget principal 2017 en Investissement recettes soit :

<i>Inv - recettes</i>	DM1	
Compte 27638 (bp 2017 prévu 35 697)	- 13 500	
Compte 1641		+ 13 500
	- 13 500 €	+ 13 500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modification n° 1 du budget communal présenté ci-dessus.

4^{ème} OBJET : PROJET DU SAGE DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE REVISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que M Jean-Claude POTTIER adjoint au Maire a assisté à la réunion du SAGE le 27 avril dernier. Celui-ci indique que ce projet du schéma d'aménagement et gestion des eaux de l'Huisne est révisé car il met en avant de nouveaux enjeux de l'eau pour le bassin versant telles que la lutte contre l'érosion des sols et la gestion quantitative de la ressource en eau. Conformément au code de l'environnement, il convient de transmettre un avis du conseil municipal sous un délai de 4 mois.

Après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal émet un avis favorable au projet du SAGE présenté-ci-dessus.

5^{ème} OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activités du Pays du Perche Sarthois. Celui-ci est consultable en Mairie. Le conseil municipal en prend acte.

6^{ème} OBJET : DEVIS FEU D'ARTIFICE 14 JUILLET

Monsieur le Maire informe les conseillers que le feu d'artifice aura lieu le samedi 8 juillet 2017, la commune a reçu deux devis de 1800 € TTC chacun : l'un de Pyro concept l'autre de Plein Ciel (présentation des prestations par Mme Florence BARBIER).

Après en avoir délibéré, 10 voix pour et 1 abstention, l'assemblée délibérante décide de retenir le devis de Plein Ciel d'un montant de 1800 € TTC.

7^{ème} OBJET : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'AIDE A L'EMPLOI - CONTRAT UNIQUE D'INSERTION AGENT POLYVALENT EN RESTAURATION

Monsieur le Maire informe les conseillers que le CAE-CUI agent polyvalent en restauration (20h/semaine aidé 80% par l'Etat) arrive à son terme le 2 septembre 2017. Il s'avère que celui-ci peut être renouveler d'une année avec une aide de 75% par l'Etat pour 20h/semaine. Il demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à renouveler ce contrat avec les conditions présentées au-dessus et à signer le contrat établi par Pôle Emploi et charge celui-ci de recruter la personne correspondante à ce profil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à renouveler et à signer le CAE-CUI dans les conditions présentées au-dessus et charge celui-ci de recruter la personne correspondante à ce profil.

8^{ème} OBJET : POINT SUR LES INVESTISSEMENTS 2017

Le Maire énumère les investissements prévus sur le budget 2017 :

- photocopieur pour l'école marque Kyocera 1400-€ HT
- bois local garage
- porte de garage au 5 rue de la gare (ancienne MJC) en acier couleur blanc 718,65 € HT fournisseur COBAT
- autolaveuse Rolly AT2Concept 1 900 € HT 1 an garantie durée d'une batterie 4 ans (inclus kit alimentation électrique en complément de la batterie)
- vidéo-projecteur marque ACER 489 € TTC (compatible avec portable école et portable mairie)

Une consultation concernant la voirie est en cours auprès de la Sté Eiffage, Ets Pigeon ainsi que la Sté Colas.

9^{ème} OBJET : QUESTIONS DIVERSES

• **Réunion de la communauté de communes du Gesnois Bilurien sur le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) 29 mai 2017** : Cyrille Pelletier, conseillère municipale, ayant assisté à cette réunion, explique aux conseillers que la première partie portait sur la présentation du projet du SCoT du Pays du Perche Sarthois puis la seconde sur la présentation du SCoT du Pays manceau. La différence entre ces deux structures : le Scot du Pays manceau existe depuis 2014 (explications concrètes sur le fonctionnement du SCoT Pays manceau : présentation des instances décisionnelles, instances du travail du SCoT, l'équipe technique, les exemples d'intervention, les projets 2013-2020 et les conséquences d'une éventuelle adhésion au SCoT Pays Manceau) tandis que celui du Perche Sarthois en est au stade du projet.

• **Point cours de yoga Mme Lagneau Pierrette** : elle nous informe que la municipalité de Bouloire a mis une salle à sa disposition, elle remercie l'équipe municipale de son soutien.

• **Point sur les réunions de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien : réunion Plui, réunion service jeunesse et réunion de mutualisation**, Monsieur le Maire indique que vu la taille de la nouvelle communauté de communes, il est primordial que St-Michel-de-Chavaignes soit représentée à ces commissions afin de faire remonter les informations en conseil municipal.

Tableau des permanences pour les élections législatives 11 juin 2017 :

HORAIRES	NOMS
8h-10h30	Florence Barbier, Isalyne Hériveau, Pascale Chausson
10h30-13h	Michel Froger, Jérôme Chéron, Cédric Catois
13h-15h30	Jean-Claude Pottier, Louis Baussan, Jean-Marie Froger
15h30-18h	Pierrette Bunel, Catherine Croteau, Sandrine Weinhard

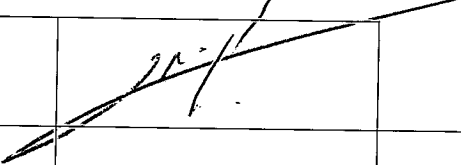
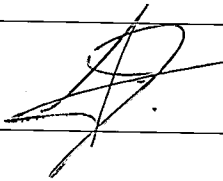
Tableau des permanences pour les élections législatives 18 juin 2017 :

HORAIRES	NOMS
8h-10h30	Jean-Claude Pottier, Pascale Chausson, Cédric Catois
10h30-13h	Michel Froger, Jean-Marie Froger, Cyrille Pelletier
13h-15h30	Florence Barbier, Louis Baussan, Jérôme Chéron
15h30-18h	Pierrette Bunel, Sandrine Weinhard, Isalyne Hériveau

- **Marche gourmande** : samedi 17 juin 2017 organisée par le comité des fêtes de St-Michel.
- **Kermesse de l'école** : vendredi 23 juin 2017.
- **Comité Mains d'art** : manifestations du 1er au 16 juillet 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Isalyne HERIVEAU	
Florence BARBIER		Jean-Marie FROGER	
Jean-Claude POTTIER		Catherine CROTEAU Secrétaire de séance	
Cédric CATOIS		Sandrine WEINHARD	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Louis BAUSSAN		Cyrille PELLETIER	

✓